même cabinet M. de Broglie et M. Dufaure, je serais bien tranquille, » nous n'en serions pas surpris, bien que son caractère le porte plutôt vers un autre système. Mais il a pu se convaincre par sa propre expérience que toutes les compromissions ne serviraient de rien, qu'il fallait prendre un parti, et, une fois la résolution prise, marcher droit devant soi.

M. de Broglie, nous n'en doutons pas, réussira à constituer un ministère dont la composition sera officiellement signifiée à l'Assemblée mardi ou mercredi. Ce sera, dit-on, un ministère de dissolution. La qualification nous paraît un peu prématurée, mais ces événements la rendront juste un jour. En effet, on assure dès à présent que le gouvernement est résolu à ne plus exercer la moindre pression sur l'Assemblée pour obtenir d'elle le vote des lois constitutionnelles : mais il compte intervenir à un moment donné pour réclamer le vote de la loi électorale. Ces dispositions étaient connues dès hier et elles ont influé sur la tenue de notre marché financier.

Une fois la loi électorale votée, et naturellement on compte bien qu'elle sera faite de façon à donner toutes garanties aux conservateurs, tout en respectant le suffrage universel, le danger de la dissolution n'existera plus, et les conservateurs seront un jour les premiers à en reconnaître l'utilité et la nécessité. Jusque-là le maréchal et ses ministres se borneront à administrer à l'aide des lois existantes en veillant à leur stricte observation.

Le bruit a couru que le maréchal allait envoyer un troisième Message à l'Assemblée. Ce n'est pas sérieux. Le maréchal a demandé la mise à l'ordre du jour des lois constitutionnelles ; l'Assemblée a adhéré : les lois constitutionnelles sont à l'ordre du jour.

Elles ne seront pas votées, tout le monde le sait bien, mais tout au moins faut-il qu'il y ait une discussion quelconque, ou un vote d'ajournement indéfini. C'est seulement après ce vote que le maréchal pourra adresser à l'Assemblée un message nouveau.

Le centre gauche a éprouvé le besoin de se justifier devant l'opinion de la conduite qu'il a tenue à la séance de mercredi dernier. En conséquence il a communiqué aux journaux le procès-verbal de sa dernière réunion. Ce n'est pas précisément très-intéressant, et je vous ferai grâce de l'analyse de l'éloquence de M. Casimir Périer.

Le Lord-Maire de Londres, qui a été le véritable héros de l'inauguration de l'Opéra, est très-fêté à Paris. Il a dîné hier chez le préfet de la Seine, il dîne ce soir à l'Elysée; il a même reçu les cartes des membres du nouveau conseil municipal de Paris. Avant-hier il est allé assister à la Porte St-Martin à la représentation du *Tour du Monde en 80 jours*. Le public a été quelque peu déçu : il s'attendait à voir le magistrat anglais avec sa perruque, sa robe rouge, ses massiers et hérauts d'armes.

Il y avait une affluence très-considérable hier à St-Augustin, où se célébrait par une messe basse le deuxième anniversaire de la mort de Napoléon III.

Le ministre de la justice vient de rendre le droit de vente aux *Diaboliques* de M. Barbey d'Aurevilly; le livre avait été saisi, il y a trois semaines. Il est regrettable qu'on n'y regarde pas à deux fois avant d'appliquer de pareilles mesures qui nuisent à l'écrivain sans profiter à la morale, puisque, en définitive, on renonce à toute poursuite.

Un affreux jeu de mots attribué à un de nos honorables. Quelqu'un lui demandait : Eh bien, avons-nous enfin un ministère?—Peuh! répondit-il, le maréchal est toujours *embroillé*. Pour comprendre, il ne faut pas oublier que M. le duc de Broglie prononce son nom suivant son origine italienne; en italien, le le g et l se prononcent comme deux l mouillées.

BULLETIN ÉCONOMIQUE

La question des délais d'enlèvement des marchandises dans les gares est, plus que jamais, à l'ordre du jour. Elle est, disent les commerçants, la source d'une foule de réclamations, de contestations et de procès entre les intéressés et les Compagnies. En effet, il est difficile de concilier les exigences du service des chemins de fer et les justes convenances du commerce, auquel il faut le délai matériel nécessaire pour prendre livraison des marchandises expédiées.

Un grand nombre de Chambres de commerce ont de nouveau adressé à l'administration compétente leurs avis et observations à ce sujet.

En voici le résumé :

1o Rétablissement de l'ancien délai de quarante-huit heures pour l'enlèvement des marchandises dans les gares des chemins de fer; 2o le retour à la lettre d'avis par le chef de gare, à la charge par le destinataire de supporter les frais de poste de l'avis.

A l'appui de ces deux demandes, les chambres ajoutent :

Le délai de quarante-huit heures a été réduit à vingt-quatre par suite de l'encombrement exceptionnel des voies ferrées en 1872 et 1873. Cette mesure, bien que maintenue en 1872, 1873 et 1874, semble donc avoir un caractère essentiellement temporaire qui justifie l'examen d'un retour possible à l'ancien ordre de choses pour 1875. Il faut convenir que, dans un grand nombre de cas, le délai de vingt-quatre heures est insuffisant. Presque toujours l'avis arrive quand le négociant a réglé le service du camionnage de la journée; il faut donc remettre au lendemain, et, alors, le délai est expiré.

L'inconvénient est encore beaucoup plus grave si la Compagnie se dispense de donner un avis spécial au destinataire, ce dernier se trouvant alors exposé à avoir à son insu en gare, pendant un certain nombre de jours, des colis à lui destinés.

On ne saurait affirmer, dès aujourd'hui, que le rétablissement du délai de quarante-huit heures sera effectué à courte échéance; mais ce qui paraît certain, c'est que la question a été étudiée de nouveau au ministère des travaux publics, et que les observations que nous venons de résumer ont été reconnues fondées.

—

On annonce de Paris la mort d'un de nos économistes les plus connus, M. Audiganne, qui comptait dans le Nord de nombreuses relations et qui, en 1863, a été candidat à la députation dans une des circonscriptions de Lille.

Né en 1814, à Ancenis, M. Audiganne s'occupa d'abord de questions politiques, mais abandonna bientôt ce terrain pour se livrer aux études économiques. Il a publié plusieurs ouvrages, dont les plus remarquables sont : *les Ouvriers en famille, ou Entretiens sur les devoirs et les droits du travailleur dans les diverses relations de sa vie laborieuse*, et *les Populations ouvrières et les industries de la France dans le mouvement social du dix-neuvième siècle*. Il entreprit un important ouvrage sur *les chemins de fer aujourd'hui et dans cent ans chez tous les peuples*. Chef du service de l'industrie au ministère du commerce, plus tard nommé secrétaire de la commission de l'exposition universelle de 1855, M. Audiganne fut décoré de la Légion-d'honneur en 1854.

Lors de la constitution du conseil d'Etat en 1872, il posa sa candidature, qu'il ne tarda pas d'ailleurs à retirer.

M. Audiganne a succombé aux suites d'une pneumonie.

Revue hebdomadaire de la Bourse.

Les spéculateurs qui aiment les semaines agitées n'ont pas à se plaindre de celle qui vient de s'écouler. Depuis longtemps, en effet, il ne nous avait été donné de constater des fluctuations aussi rapides et aussi importantes sur nos fonds publics. Depuis longtemps aussi autant d'événements propres à exercer une grande influence sur les allures du marché ne s'étaient produits dans le cours d'une seule période hebdomadaire.

Liquidation des valeurs, message du maréchal de Mac-Mahon, crise ministérielle, diminution de l'escompte à la Banque d'Angleterre, publication de l'exposé financier du ministre des finances, tous ces faits ont successivement provoqué des appréhensions exagérées et des retours à des dispositions beaucoup plus confiantes. Le terrain a été chaudement disputé, il est vrai, mais en définitive la Bourse n'a jamais offert le spectacle d'une grande défaillance et, bien que les plus hauts prix cotés n'aient pu être conservés, le 5 0/0 n'en est pas moins resté hier, en légère avance sur les derniers cours de la précédente huitaine.

Ce résultat constaté, nous nous bornerons à suivre, pas à pas, le marché dans les phases successives qu'il a eu à traverser.

La facilité avec laquelle s'était effectuée la liquidation des rentes françaises avait fait espérer que celle des valeurs se terminerait dans des conditions non moins aisées. Il n'en a rien été: soit que les positions à faire reporter fussent plus considérables, soit que les disponibilités au service de la place fussent plus restreintes qu'on ne l'avait supposé, toujours est-il que les prix des reports se sont sensiblement tendus. Beaucoup de spéculateurs, ne voulant pas subir les exigences des détenteurs de capitaux, ont pris le parti de liquider leurs opérations et leurs ventes et ont provoqué un mouvement de recul assez accentué.

Cette faiblesse semblait du reste ne devoir être que passagère et tout le terrain acquis avait été largement regagné, lorsque le marché a été surpris à l'improviste par la crise ministérielle qui a éclaté à la suite du vote de la Chambre, repoussant l'ordre de discussion qui lui était proposé par le gouvernement. La première impression a été d'autant plus vive que la spéculation avait espéré que les conférences tenues à l'Elysée auraient eu pour conséquence d'amener un accord, au moins momentané, entre les diverses fractions du parti conservateur. A la petite Bourse du boulevard, le 5 0/0 a perdu mercredi soir le cours de 100 fr.

Il est vrai que la spéculation n'a pas été longue à revenir à une appréciation plus exacte de la véritable portée de l'échec subi par le ministère; elle a bien compris que le vote de mercredi ne se rattachait qu'à une question de priorité sur la demande d'organisation du Sénat et qu'il était dès lors impossible de rien préjuger, relativement au sort réservé à l'ensemble des lois constitutionnelles. Elle se trouvait, au surplus, encouragée dans ses tendances à une plus grande confiance par le langage plein de fermeté et de conciliation du Message du Maréchal de Mac-Mahon et par la conviction bien arrêtée que le pouvoir se trouve en des mains qui sont la la meilleure garantie du maintien de l'ordre et de la tranquillité publique.

La diminution de l'escompte à la Banque d'Angleterre et le rapport de M. Mathien-Bodet sur la situation financière n'ont pas eu sur le marché l'influence que ces deux faits auraient certainement exercée si la politique n'eût absorbé, en bonne partie, l'esprit de la spéculation. Il est juste de reconnaître cependant que la réduction du prix du loyer de l'argent à Londres était prévue et que ses résultats avaient été escomptés ; il est vrai aussi que la situation budgétaire analysée par M. Mathieu-Bodet était assez généralement connue.

Il n'en faut pas moins constater que la diminution du taux de l'escompte, chez nos voisins, prouve bien que le marché anglais est définitivement sorti de la crise qu'il a eu à traverser et qui menaçait un moment de prendre de plus grandes proportions ; il faut aussi mentionner que le marché a été assez favorablement impressionné par les constatations qui réduisaient à néant toutes les allégations de prochain emprunt si complaisamment répandues depuis quelque temps.

Nous croyons avoir rappelé exactement tous les faits principaux de cette dernière huitaine. Disons toutefois, pour ne rien omettre, que le comptant a continué à fonctionner avec une régularité et une activité vraiment remarquables. Pendant les dernières séances, les petits portefeuilles ont transmis des ordres d'achat atteignant et dépassant même le chiffre de 100,000 francs de rente, et cependant les ressources créées par les paiements de janvier commencent à peine à être disponibles. Le public s'habitue de plus en plus à acheter du 3 0/0 au pair et même au-dessus: à vrai dire, nous marchons à grands pas vers le détachement du coupon, mais cette absorption constante des capitaux de placement n'en doit pas moins donner à réfléchir aux spéculateurs à la baisse.

Il nous reste maintenant à examiner les diverses oscillations subies par les principales valeurs depuis notre précédente revue.

Le 5 0/0, qui finissait la semaine antérieure à 100 32 1/2, a atteint au plus haut 100 35 pour être précipité, sur la nouvelle de la démission du ministère, à 99 97 1/2, qui a été le plus bas prix coté. On est ensuite revenu graduellement à 100 37 1/2. Les achats effectués pour compte de recettes générales ont atteint le chiffre de [illegible] fr. de reste.

Le 3 0/0 a été moins favorisé, il termine à 62 35 après les cours extrêmes de 62 60 à 61 95; les achats des recettes générales ont atteint le chiffre de 39,000 fr. de rente. La consolidation du prix de 100 francs pour le 5 0/0 aura pour conséquence, c'est du moins à présumer, de faire porter sur le 3 0/0 les préférences de la spéculation.

Les Obligations de la Ville de Paris ont conservé leur bon courant de demandes; celles de 1869, dont le tirage aura lieu le 15 et le détachement du coupon le 31 de ce mois, sont fermement tenues à 315; celles de 1871, pour lesquelles un tirage de séries sera effectué demain, se retrouvent à 276 15, coupon de 6 francs détaché.

Le conseil municipal de Paris, convoqué pour demain en session extraordinaire, aura à désigner trois de ses membres qui devront assister le préfet de la Seine dans la fixation des conditions et du taux d'émission du prochain emprunt.

Les actions de la Banque de France ont été délaissées de 3,785 à 3,790. L'activité des transactions sur cette valeur se ralentit de plus en plus.

La Banque de Paris et des Pays-Bas se maintient solidement à 1,143 75, coupon de 20 francs détaché, après avoir fait 1,167 50 au plus haut. Cette société convoque ses actionnaires en assemblée générale extraordinaire pour le 27 de ce mois, à l'effet de procéder à la nomination d'administrateurs, les pouvoirs du conseil actuel expirant à la date fixée pour la réunion.

Le Comptoir d'escompte a réalisé une petite avance à 560; l'assemblée générale des actionnaires est convoquée pour le 30 janvier courant. Le Crédit agricole est sans affaires à 460, coupon de 10 fr. détaché; la Société algérienne est calme à 385; le Crédit industriel et commercial très ferme à 680; la Société de dépôts et comptes courants sans changement à 580; la Société financière à 460; la Société générale à 538 75. Sur toutes ces valeurs les transactions ont été réduites à leur plus simple expression, ce qui enlève toute signification aux fluctuations d'ailleurs restreintes qu'elles ont subies.

Le Crédit foncier de France, sur lequel un coupon de 12 50 vient d'être détaché, fait très bonne contenance à 862 50. Comme nous l'avions fait prévoir, la souscription aux 200,000 obligations communales et départementales, ouverte par cet établissement, a eu un plein succès; on peut même dire que les résultats acquis ont dépassé toutes les espérances. Les demandes non entièrement libérées seront réduites de 20 à 25 0/0.

Le Crédit Lyonnais est sans grande variation à 733 75. Cetse société annonce le paiement, à partir du 15 janvier d'un à-compte de 6 25 par action à valoir sur le dividende de 1874. Le Crédit Mobilier est en hausse de 10 fr. à 365. La confirmation des bruits répandus au sujet d'un accord entre le gouvernement turc et plusieurs établissements financiers de notre place aurait sans doute pour conséquence une amélioration plus importante des cours de cette valeur.

La Banque Franco-Egyptienne est à 565 en bonne voie de regagner le coupon de 12 50 détaché le 7 de ce mois; la Banque Franco-Hollandaise se traite à 528 75; la Franco-Italienne à 497 50.

Peu de changements à signaler sur les actions des chemins de fer français qui conservent cependant une bonne tenue. L'Est reste à 520; le Lyon à 881 25, le Midi à 638 75, coupon de 20 fr. détaché, le Nord à 1077 50, coupon de 20 fr. détaché, l'Orléans à 880, l'Ouest à 567 50, les Charentes à 340.

On a détaché mercredi dernier le coupon n° 32 sur les actions de Suez, les coupons n° 25 à 31 restant non détachés; sur les délégations on a détaché le coupon n° 11, mais les coupons n° 4 à 10 restent attachés au titre. Ces valeurs ont eu les honneurs de la semaine; les actions ont progressé de 473 à 492 75, tandis que les délégations montaient de 458 75 à 476 25. Le trafic du canal continue à donner des résultats très satisfaisants.

Le Gaz est calme à 841 25; la Transatlantique à 213 75. Les Entrepôts et Magasins généraux ont de bonnes demandes à 370; ils ne tarderont probablement pas à voir des cours plus élevés.

Le 5 0/0 Italien a eu une liquidation assez laborieuse; pour les raisons que nous avons déjà indiquées, le report s'est élevé à 0 74. Ce fonds a néanmoins réalisé une petite avance; il reste à 66 80, coupon de 2 50 détaché.

Le coupon de 12 55 détaché sur les actions anciennes de la Banque ottomane a été plus qu'entièrement regagné ; elles finissent la semaine à 678 75 ; les nouvelles terminent à 565 coupon de 2 20 détaché hier. Ce n'est là qu'un premier pas fait dans la voie progressive.

Le Crédit Mobilier espagnol qui était il y a huit jours à 692 50 se retrouve à 688 75, rattrapant ainsi la presque totalité du coupon de 30 fr. L'heureuse révolution survenue en Espagne pouvait faire prévoir ce résultat.

Les Chemins Autrichiens et Lombards ont été délaissés ; les premiers se traitent à 670 coupon de 20 fr. détaché ; les seconds ne s'écartent pas des cours extrêmes de 280 à 285.

La spéculation s'est portée avec ardeur sur les chemins Espagnols dont les cours se sont améliorés dans de très notables proportions.

Roubaix-Tourcoing
ET LE NORD DE LA FRANCE

Nous apprenons que des ordres viennent d'être donnés pour que l'arrêté municipal sur les denrées alimentaires soit exécuté dans toutes ses parties.

—

L'Administration municipale, pour répondre aux plaintes légitimes soulevées par l'irrégularité de nos horloges publiques, fait étudier, en ce moment, un projet d'établissement d'un fil électrique entre la gare du chemin de fer et l'horloge de la Mairie.

—

Aujourd'hui, lundi du *Parjuré*, 23 mariages à la mairie de Roubaix.

—

Le Comice agricole de Lille se réunira mercredi prochain, 13 janvier, à onze heures du matin.

Voici l'ordre du jour de cette séance :

1. Lecture du procès-verbal.
2. Rapports et scrutins sur les candidatures de MM :

Louis Gahide, cultivateur à Camplin.

Mullier-Deplasse, cultivateur à Wattrelos.

Félix Clouet, propriétaire à Lambersart.

Louis Halluin, cultivateur à Verlinghem.

Jean Cordonnier, brasseur à Armentières.

Lepers, Jules, cultivateur à Verlinghem.

Lernourd-Delvallée, cultivateur à Verlinghem.

3. Election *d'un premier et d'un second vice-président, d'un secrétaire-adjoint, d'un bibliothécaire et d'un bibliothécaire-adjoint.*

4. Tirage au sort du canton qui sera visité, en 1875, pour la bonne tenue des fermes.

5. Communication de M. Tripier sur le blé bleu ou de Noé comme semence de printemps.

6. Lectures et propositions diverses.

—

Le préfet de la Somme vient de publier les renseignements suivants sur le concours régional agricole qui doit avoir lieu cette année à Amiens et où les départements du Pas-de-Calais et du Nord sont compris:

« Le concours régional d'animaux reproducteurs, d'instruments et de produits agricoles dont le siége est fixé à Amiens, pour l'année 1875, aura lieu du samedi 21 au lundi 31 mai prochain. Il comprendra une exhibition hippique en faveur de laquelle le Conseil général a voté un crédit de vingt mille francs.

» J'ai, pour me conformer au désir de cette assemblée, sollicité des subventions de la ville d'Amiens et de l'Etat.

» Le programme de ce concours de chevaux sera rédigé et livré à l'impression aussitôt que le chiffre total des primes à distribuer sera connu.

» Le département et la ville d'Amiens se sont, d'ailleurs, imposé les sacrifices nécessaires en vue d'organiser ces exhibitions de manière à leur donner tout l'éclat et la solennité désirables.

—

L'abbé Dominicus, vicaire à Bourbourg, est nommé aumônier de la maison centrale de l'abbaye de Loos.

—

Par décision de M. le préfet du Pas-de-Calais, une enquête spéciale est ouverte sur l'emplacement des stations projetées sur la ligne du chemin de fer de Bapaume à Marcoing.

Cette enquête aura lieu du 20 au 28 janvier dans les communes de Frémicourt, Beuguy, Labucquière, Vélu, Bertincourt, Hermies et Havrincourt.

Le plan général et les profils du chemin de fer seront déposés, pendant cette période, dans les mairies des communes précitées.

—

On trouve encore bon nombre de personnes qui s'imaginent pouvoir licitement remettre en circulation des billets faux qu'elles ont reçus. Il convient de les avertir qu'en agissant ainsi, elles peuvent être poursuivies comme complices des faussaires et s'attirer des désagréments.

Quand on a reçu un billet faux, on doit le déposer chez le commissaire de police. Ce billet est envoyé avec procès-verbal à la Banque, et, en s'y présentant le lendemain, muni d'un certificat, on en touche le montant.

—

Le chansonnier Decottignies vient de publier une chanson d'actualité en patois de Lille: *Revue de l'année 1874*, dans laquelle depuis les principaux évènements jusqu'aux simples curiosités, il établit d'une manière amusante le bilan de 1874. La chanson est mise en vente au prix de dix centimes.

M. Debuire Du Buc vient aussi de mettre en vente au prix de 50 centimes les épîtres humoristiques *aux Vieux Lillois* sur le progrès, sur lesquelles les journaux de Lille ont appelé récemment l'attention de leurs lecteurs.

Révision des listes électorales

Le maire de la ville de Roubaix a l'honneur d'informer les électeurs que des cartes portant leurs noms, prénoms, date et lieu de naissance, profession, domicile, leur seront remises à domicile : il les prie de s'assurer si ces indications sont exactes, puis de retourner lesdites cartes au greffe de la Mairie avant le 16 courant.

Les électeurs qui ne recevront pas de cartes devront se considérer comme non inscrits, et réclamer leur inscription du 14 janvier au 4 février : Le bureau du greffe sera ouvert tous les jours de 9 heures du matin à midi et de 2 à 6 heures du soir; le dimanche, de 9 h. à midi; et le 4 février de 9 h. du matin à midi et de 2 h. à 10 h. du soir.

Pour être inscrits sur la liste municipale, les électeurs doivent prouver qu'ils auront deux ans de domicile à Roubaix, le 31 mars 1875.

Il n'est exigé qu'un an de domicile des électeurs mariés en cette ville ou qui paient une des quatre contributions directes.

Quand à l'inscription sur la liste politique, il suffira d'avoir six mois de domicile au 31 mars prochain.

LOUIS WATINE-WATTINNE,
Adjoint.

Théâtre de Roubaix.

Soirée du jeudi 7 janvier 1874.

Les journaux de Paris et de province ont parlé toute cette semaine de l'ouverture du nouvel Opéra, depuis si longtemps attendue. On comprend qu'à côté d'un pareil évènement artistique, la prose d'un simple chroniqueur soit un peu inopportune; cependant nous ne nous risquerons à parler un peu de la soirée de jeudi dernier et des *Noces de Jeannette* à défaut d'un sujet plus nouveau et plus palpitant d'intérêt.

Nous avons bien vu jouer cent fois les *Noces de Jeannette* et nous confessons, sans crainte de provoquer le rire, que nous éprouvons toujours du plaisir à l'entendre, même au théâtre de Roubaix. J'entends déjà certains lecteurs crier : Haro sur l'optimiste ! Nous ne nous fâcherons pas de cette qualification, car nous avons la prétention d'être absolument impartial en nous déclarant satisfait de l'interprétation des charmant opéra-comique de M. Victor Massé.

M. Lazès possède une voix très étendue dans le registre élevé et très sympathique, les notes graves lui font presque complétement défaut, mais ce rôle n'exige pas de son interprète une voix de basse, et M. Lazès a bien reconnu son côté faible en ne chantant pas le morceau de : *Ah ! vous ne savez pas, ma chère*. Il a dit avec beaucoup de grâce et de fraîcheur dans la voix, le récitatif du début et les couplets : *Qu'un autre se marie*. M. Lazès n'est malheureusement pas aussi bon comédien qu'agréable chanteur et le rôle de Jean est un peu lourd pour ses forces. Mais notre baryton aime son art et nous ne doutons pas qu'en peu de temps il n'ait acquis l'expérience de la scène.

Il faut avoir fait des études sérieuses pour se tirer dignement du rôle de Jeannette, car on n'apprend pas à vocaliser en un jour. Qui a entendu de quelle façon charmante Mlle Lenoir a interprété le difficile morceau du *Rossignol* et la ravissante mélodie, « *les voilà ces meubles joyeux* », a dû reconnaître en elle une élève du plus illustre de nos professeurs, le grand Duprey. Il ne faudrait pas demander à la voix de Mlle Lenoir de faire vibrer toute entière une salle comme le Grand Théâtre de Lille, par exemple, mais dans un espace restreint elle arrive à mener à bonne fin un rôle difficile sans hésitation et sans faiblesse. Le duo de la fin : « *Allons rapprochons-nous un peu* » a mérité à M. Lazès et à Mlle Lenoir des bravos unanimes qui se reproduiront à coup sûr quand sous peu de jours les mêmes artistes, secondés par Mlle Orientis, nous donneront le *Chien du Jardinier*.

Ce que nous ne comprenons pas, c'est que des artistes puissent ne pas sortir du ton et de la mesure quand ils sont accompagnés par un orchestre si pitoyable à tous égards. Il y a surtout un violon pour qui la justesse du ton est lettre clause. Nous signalons de bon cœur cet artiste à l'entrepreneur de la danse des ours au jardin d'acclimatation. Même observation pour le choriste intempestif qui est venu jeter ses notes criardes dans l'ensemble du morceau: *Margot, Margot, lève ton sabot...*

CORRESPONDANCE

Les articles qui suivent n'engagent ni l'opinion, ni la responsabilité du journal.

Roubaix, le 10 janvier 1875.

Monsieur le Rédacteur,

Un « contribuable républicain » vous écrivait samedi pour se plaindre du service de l'ébouage. J'avoue que ses récriminations m'ont paru fort inopportunes et inspirées par un véritable esprit de dénigrement. Le dégel du commencement de ce mois a produit son effet à Roubaix comme partout et ce n'était vraiment pas la peine de chercher noise pour si peu à la municipalité.

Celle-ci veut bien certainement que nos rues soient aussi propres que possible; mais, sans être dans ses secrets, je suis sûr qu'elle recherche aussi les moyens de ramener à des proportions raisonnables les dépenses du service de l'ébouage.

L'ancienne municipalité — « l'administration de M. Deregnaucourt » pour parler comme votre correspondant — avait établi ce service dans des conditions financières qui prouvaient combien ces messieurs se souciaient peu de ménager les deniers des contribuables. La commission du budget pourrait nous en dire quelque chose. Il s'agit maintenant de réparer le passé.

Agréez, Monsieur, etc.

UN CONTRIBUABLE CONSERVATEUR.

CONVOIS FUNÈBRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille DESMET-HEUGLE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur EMILE-EUGÈNE DESMET, décédé à Roubaix, le 11 janvier 1875, à l'âge de 49 ans et 10 jours, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister aux **convoi et service solennels** qui auront lieu le mercredi 13 janvier 1875, à neuf heures, en l'église Notre-Dame, aux **vigiles** le même jour, à 4 heures 1/2. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Mouveaux, 33.

Les amis et connaissances de la famille FLIPO, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de M. ALFRED-HUGUES-FRANÇOIS FLIPO, décédé à Roubaix, le 11 janvier 1875, dans sa 28e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister aux **convoi et service solennels** qui auront lieu le mercredi 13 janvier 1875, à 10 heures, en l'église Saint-Martin. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Pays, n° 4. 8062

BELGIQUE. — Hier dimanche ont eu lieu à Bruxelles, les premières publications de promesses de mariage entre la princesse Louise-Marie-Amélie, fille aînée de LL. MM. belges, et le prince Philippe de Saxe-Cobourg. Le mariage reste fixé jusqu'ici au jeudi 4 février. Les cérémonies civile et religieuse auront lieu au palais de Bruxelles.

— Un terrible malheur est arrivé avant-hier, à Noisy, près de Dinant. M. Adelin de Liedekerke, âgé de vingt-quatre ans, fils aîné de M. le comte de Liedekerke, membre de la Chambre des représentants, a été tué dans une battue aux sangliers.

Faits Divers

— Samedi, à Paris, la Banque de France a été mise en émoi.

Un garçon de recettes s'est brûlé la cervelle au moment où les employés prenaient leur repas.

Le pauvre diable avait ses comptes en règle, et on se demande ce qui a pu le pousser au suicide.

— Le *Figaro* rapporte un joli mot d'un des entrepreneurs qui ont soumissionné à M. Garnier:

Il y a quelques jours, l'entrepreneur en question, pressé d'argent, vient prier l'architecte de l'Opéra de lui régler son mémoire. M. Garnier était d'une humeur écrasante, on conçoit ça :

— Revenez dans quinze jours, lui dit-il brusquement... j'ai bien d'autres chiens à fouetter !

L'entrepreneur, assez déconfit, salue et sort, puis rouvrant à demi la porte :

— Si vous vouliez, monsieur, risque-t-il d'une voix timide... pendant que vous examineriez mon mémoire, je pourrais très-bien fouetter vos chiens?

Inutile de dire que son mémoire fut vérifié immédiatement.

— HORRIBLE DRAME. — On écrit à la *Gazette du Languedoc* :

« Un drame des plus émouvants vient de se produire dans le village de Bouloc.

» Au milieu du village, est une maison habitée par M. Bordes, qui s'occupe du commerce des vins et des cochons. Cet homme, honnête négociant, passe pour bien faire ses affaires et pour avoir de l'argent.

» Il y a quelques semaines, à la tombée de la nuit, sur la route de Bruguières, il fut victime d'une tentative d'assassinat que des circonstances particulières firent échouer.

» Dans la nuit de lundi à mardi, à une heure du matin, des malfaiteurs se sont introduits dans sa demeure, en pratiquant, à l'aide d'une vrille, une ouverture assez grande pour y passer la main. Une fois entrés, ils ont bu, ils ont mangé avec une tranquillité qui indique une grande audace.

» Ils sont entrés dans la salle où dormaient les époux Bordes, ont enlevé les habits placés sur une chaise, touchant presque à leur lit, et se sont retirés, emportant une somme de quinze cents francs environ. Ils ont aussi fait main basse sur une montre et des bijoux.

» Leur présence s'est manifestée par un faible bruit qui a donné l'éveil, et une chaise heurtée sur leur passage les a trahis. Le vol était alors accompli.

» Les cris : « Au secours! à l'assassin! » poussés par les époux Bordes, dont la chambre est au rez-de-chaussée, ont éveillé le gendre et sa femme, logés au premier étage.

» Les appels au secours se sont plus vivement accentués, et bientôt les voisins sont arrivés.

» Le second qui s'est présenté est un jeune homme de vingt ans, en apprentissage chez un tuteur de cochons. Il s'était muni d'un couteau, et il est venu en caleçon ou même en chemise, et couvert d'un tricot. Léon Debans, qui était d'un village voisin et qui n'était à Bouloc que depuis peu, n'a pas été reconnu. On n'a même pas remarqué qu'il ne portait pas le costume d'un malfaiteur qui cherche, avant tout, à pouvoir fuir.

» A son entrée, persuadé qu'il avait devant lui le voleur, M. Bentadou, gendre de M. Bordes, a tiré deux coups de revolver qui ont gravement blessé le malheureux jeune homme.

» On s'est précipité sur lui, on l'a frappé, on l'a tenu presque couché par terre; un troisième coup de fusil a même été tiré sur lui par une personne arrivée en toute hâte et qui, heureusement, a manqué son coup.

» Alors le jeune Debans, qui avait encore le couteau dans sa main, en a fait usage pour sa défense personnelle; il a donné un premier coup de couteau à Bordes, qui a été blessé au côté, et trois ou quatre coups au gendre Bentadou, qui a été blessé d'une manière qui inspire de sérieuses craintes pour ses jours.

» Au même moment, arrivait au secours un homme armé d'un pistolet. Où est le voleur? s'est-il écrié et, sur une désignation qu'il n'a pas comprise, il a tiré sur une personne qui, elle aussi, était venue porter aide et assistance aux gens de la maison.

» Pendant que ces événements se passaient, les malfaiteurs avaient eu le temps de s'éloigner; aussi il n'a pas été possible jusqu'à présent de découvrir leurs traces. »

—

— Nous trouvons dans le *Journal de Paris* le récit d'un acte de féroce inhumanité, qui doit être mis à la charge des habitants d'une ville d'Angleterre, du nom d'Hartlpool.

Dans l'une des dernières tempêtes qui ont éclaté dans la Manche, un navire français s'est échoué devant le port de cette ville.

Non seulement les habitants d'Hartlpool n'ont pas jugé à propos de se porter au secours de l'équipage en détresse, mais ils n'ont pas permis à des marins danois de se servir des bateaux de sauvetage qui se trouvaient dans le port, pour tenter d'arracher à la mort nos infortunés compatriotes. Ceux-ci, voyant que personne ne venait à eux, se sont jetés à la nage et ont tous succombé, sauf le mousse.

Nous nous associons aux sentiments de légitime indignation dans notre confrère s'est fait l'organe.

— Quatre condamnés à la peine de mort pour tentative d'assassinat avec préméditation et guet-apens viennent